

Le vocabulaire multilingue de la F.I.G.

Autor(en): **Hegg, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **57 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Vocabulaire multilingue de la F. I. G.

Le Comité exécutif de la Commission du Dictionnaire technique de la Fédération internationale des géomètres s'est réuni en session ordinaire à Francfort-sur-le-Main du 12 au 17 octobre 1959 pour poursuivre ses travaux. Il s'agissait notamment d'examiner les observations d'ordre général reçues à ce jour, relatives à l'édition provisoire dudit vocabulaire, et de fixer les principes essentiels concernant l'édition définitive.

Nous rappelons, à cet effet, l'apport si important des trois instituts ci-après nommés qui, par leur collaboration dévouée, gratuite et constante, permettent la réalisation de l'œuvre qui nous a été confiée:

Institut Géographique National, à Paris,
Institut für Angewandte Geodäsie, à Francfort-sur-le-Main,
Royal Institution of Chartered Surveyors, à Londres.

Nous fixons un *dernier et ultime délai* expirant le *30 janvier 1960* pour adresser au président soussigné, à Pully, Villa Ittis, chemin du Val-d'Or, les observations qu'il y aurait lieu de formuler à l'édition provisoire du Vocabulaire, en précisant qu'après ce délai aucune suggestion ou proposition ne pourront être retenues.

Ceci est justifié par le fait que nous passerons ensuite à l'impression définitive, à Francfort-sur-le-Main, du *Vocabulaire multilingue de la F. I. G.* afin qu'il soit prêt assez à temps pour être remis lors du prochain Congrès international des géomètres à Vienne en 1961.

Le Président de la Commission I
Louis Hegg

Tous les ans, quatre villes nouvelles sont construites sur le territoire suisse

ASPAN. Lors d'un exposé qu'il présentait récemment à Neuchâtel devant les membres de la Société des ingénieurs et architectes, M. Georges Béguin, vice-président de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, déclarait: «Avant de construire sa maison, sa route ou son pont, le maître de l'ouvrage en conçoit et en fait faire le plan. On ne saurait imaginer quelle construction que ce soit sans ce plan, travail intellectuel préparatoire. L'architecte et l'ingénieur mettent au service du maître de l'œuvre leurs connaissances et leurs conseils; ils ne sont toutefois que ses mandataires.

«Ce qui est vrai, ainsi, pour construire une maison, une route ou un pont, l'est tout autant, sinon davantage, pour répartir sur le territoire tout ce qui va s'y construire. On a peine à concevoir que personne n'aurait pensé, au préalable, à fixer sur le sol les emplacements des constructions et les données générales qui formeront le plan d'aménagement du territoire communal, cantonal et national.